



## ESCROQUERIE SUR EBAY AIDEZ MOI

Par **joan13**, le **08/09/2011 à 18:35**

Bonjour j'ai un gros soucis, j'ai acheté un sac chanel à un vendeur belge. J'ai acheté ce produit avec paypal mais en dehors du site ebay... Grosse erreur, j'ai reçu un vulgaire sac, dont la valeur est de 3 euros...

Que faire dois je porter au commissariat en belgique ou en France? Dois je prendre un avocat? merci de votre aide

Par **Claralea**, le **08/09/2011 à 23:26**

Vous pouvez toujours aller porter plainte au commissariat mais bon, vous avez acheté un bien via un site où le paiement par paypal est sécurisé, donc vous ne pouvez même pas en faire part à ebay qui se retournerait contre vous de ne pas avoir payé via leur site, ce que vous étiez engagé en vous inscrivant

Par **joan13**, le **09/09/2011 à 07:34**

merci claralea de ta réponse, donc en gros... j'ai aucune chance de me retourner? sans oublier que la Police va me dire que c'est à paypal de régler le litige?

Par **Claralea**, le **09/09/2011 à 07:36**

Voyez auprès de paypal si vous êtes couverte pour ce genre d'escroquerie

Par **razor2**, le **09/09/2011 à 11:15**

Bonjour, normalement, Paypal sécurise les paiements. Mais je ne sais pas si ça fonctionne en passant directement par Paypal et en zappant ebay. Voyez si vous pouvez ouvrir un litige avec Paypal.

Ce vendeur avait une bonne évaluation sur Ebay et un nombre de transactions déjà conséquentes?

Par **Visiteur**, le **09/09/2011** à **11:38**

Bonjour, à mon sens le litige n'est pas dans le paiement mais dans le produit qui ne correspond pas visiblement à celui annoncé...?